

Question de Lamya Kirouani et Nicolas Bescond relative à la situation du Droit au Logement Opposable en Val-de-Marne

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des recours au titre du droit au logement opposable (DALO) dans le département du Val-de-Marne.

Le DALO constitue un engagement fondamental de l'État en faveur de l'accès au logement. Il représente une voie de recours essentielle pour les personnes en situation de grande précarité locative. La loi DALO fait de l'État le garant de ce droit et impose des résultats concrets et ce, dans des délais contraints. Or, pour de nombreuses familles val-de-marnaises, les délais d'attente demeurent aujourd'hui extrêmement longs.

En 2024, 124 958 recours ont été enregistrés en France pour l'obtention d'un logement au titre du DALO, ainsi que 10 173 recours en vue d'un hébergement ou d'un logement de transition au titre du DAHO. Ces chiffres, en constante augmentation, traduisent les tensions croissantes liées à la crise du logement que traverse notre pays.

Pourtant, dans le même temps, à Ivry comme dans d'autres villes du département, de nombreuses familles avec enfants ne sont pas systématiquement relogées dans le parc social de leur commune d'origine, où elles résident et où leurs enfants sont scolarisés. Cette situation nuit gravement à la continuité pédagogique des élèves, contraints d'interrompre un cursus scolaire en cours et de s'adapter à un nouvel environnement scolaire.

Dans ce contexte, **quelles mesures pourraient être envisagées pour accélérer le traitement des dossiers DALO ? Par ailleurs, serait-il possible de garantir, dans la mesure du possible, le relogement des familles bénéficiaires de DALO au sein du parc social de leur commune d'origine afin de préserver la continuité pédagogique de leurs enfants ?**

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Lamy KIROUANI et Nicolas BESCOND

Conseillers départementaux – Canton d'Ivry-sur-Seine